



15ème législature

Question N° : 42	De M. Maxime Minot (Les Républicains - Oise)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Avenir de l'hôpital de Clermont	Analyse > Avenir de l'hôpital de Clermont.
Question publiée au JO le : 12/12/2017 Réponse publiée au JO le : 20/12/2017 page : 6816		

Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'offre de soins de proximité dans l'Oise et plus spécifiquement dans la 7ème circonscription. Il souhaite, en particulier, l'interroger sur l'avenir de l'hôpital de Clermont alors que les travaux de rénovation des urgences ne sont toujours pas engagés, que la maternité doit être pérennisée et que l'unité de soins de longue durée doit être reconstruite. Il lui demande également un point d'étape sur la mise en place du groupement hospitalier de territoire et de son impact pour l'établissement de Clermont.

Texte de la réponse

HÔPITAL DE CLERMONT ET OFFRE DE SOINS DANS L'OISE

M. le président. La parole est à M. Maxime Minot, pour exposer sa question, n° 42, relative à l'hôpital de Clermont et à l'offre de soins dans l'Oise.

M. Maxime Minot. Madame la ministre, le Président de la République et le Gouvernement auquel vous appartenez disent vouloir incarner une rupture. Or, y compris sur un sujet comme celui qui nous occupe, aussi modeste pour vous qu'il est essentiel à mes yeux, vous avez ici et maintenant l'occasion de faire de la politique autrement. Ne vous inscrivez pas dans la droite ligne du précédent gouvernement socialiste qui, pendant cinq ans, a entretenu le flou et fait de l'ambiguïté une méthode de gouvernement.

Mon prédécesseur sur ces bancs, Édouard Courtial, n'a eu de cesse de demander dans cet hémicycle, en vain, une réponse claire à une question qui l'est tout autant : quel avenir pour l'hôpital de Clermont-de-l'Oise ? Sa ténacité et, aujourd'hui, mon acharnement à m'inscrire dans ses pas illustrent notre attachement à cet établissement essentiel à l'offre de soins de proximité sur notre territoire – et qui m'est d'autant plus cher que j'y suis né.

La désertification médicale n'est pas un mirage, mais bel est bien une réalité qu'il nous faut affronter. Dans ce contexte, l'hôpital de Clermont apparaît comme un symbole, un exemple flagrant d'un double langage qui n'est pas acceptable. D'un côté, de belles promesses, et, de l'autre, la fermeture des hôpitaux dans des villes de taille moyenne au profit de structures dans les agglomérations. Il ne faudrait pas que les groupements hospitaliers de territoire desservent les territoires ruraux !



De nombreuses incertitudes demeurent. Il y a quelques jours, je me suis rendu dans les services où j'ai pu lire l'inquiétude, voire le désarroi, dans le regard des personnels dévoués et des patients.

L'autorisation de l'agence régionale de santé – ARS – pour la maternité a été renouvelée cette année, mais qu'en sera-t-il dans deux ans, alors que des rumeurs persistantes évoquent aussi la fermeture de la maternité de Creil ? J'ai d'ailleurs une pensée pour la mobilisation prévue ce soir devant cet hôpital qui connaît aussi des difficultés.

Quant à la rénovation des urgences, elle avait été annoncée par Laurence Rossignol, en 2015, alors qu'elle était en campagne. Mais rien ne bouge, et il semble même que l'enveloppe ait déjà été consommée pour financer le fonctionnement de l'établissement.

Madame la ministre, vous voulez renverser la table : prouvez-le et prenez des engagements clairs pour, enfin, assurer la pérennité de l'hôpital de Clermont !

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, *ministre des solidarités et de la santé*. Monsieur le député, l'ARS des Hauts-de-France s'attache à maintenir une offre de soins de proximité. Aussi souhaitons-nous accompagner les élus et les professionnels de santé désireux de mettre en œuvre leurs projets.

Au début de 2018, un guichet unique verra le jour dans le département de l'Oise afin de permettre aux médecins et aux infirmiers de gagner du temps pour accomplir leurs formalités d'installation.

S'agissant de l'avenir du centre hospitalier de Clermont, la reconstruction du service des urgences n'est pas remise en cause, mais elle doit s'inscrire dans un projet de réorganisation globale de l'offre de soins de l'établissement.

Cette réorganisation doit également intégrer la transformation de la maternité en centre périnatal de proximité afin de garantir le maintien d'un service de proximité autour des femmes enceintes ainsi que le projet de reconstruction du secteur personnes âgées – quatre-vingt-dix lits d'unité de soins longue durée et trente lits d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD. Ces projets sont soutenus par l'ARS et le conseil départemental, afin de garantir durablement l'équilibre financier de la structure. Il n'y a donc pas de fermeture de la structure.

Le centre hospitalier de Clermont travaille actuellement sur un projet d'un montant de 22 millions d'euros qui prévoit un commencement des travaux à la fin de 2018 pour un achèvement à la fin de 2020.

En ce qui concerne le groupement hospitalier de territoire – GHT – Oise Ouest et Vexin, les coopérations préexistantes au GHT entre le centre hospitalier de Clermont et celui de Beauvais ont vocation à perdurer. La population de Clermont peut ainsi bénéficier des consultations avancées des praticiens du centre hospitalier de Beauvais.

Le projet médical partagé de ce groupement prévoit plusieurs actions qui concernent particulièrement le centre hospitalier de Clermont : renforcement des actions de traitement du cancer ; création d'une unité de dialyse médicalisée ; consultations avancées en chirurgie, cardiologie, pédiatrie et néphrologie ; consolidation des liens avec le SAMU ; développement des téléconsultations ; création d'équipes médicales de territoire et d'un laboratoire public de territoire. J'espère que ces éléments permettront de vous rassurer.

M. le président. La parole est à M. Maxime Minot.



M. Maxime Minot. Je vous remercie pour votre réponse, madame la ministre. Si vous ne dissipez pas complètement le brouillard qui entoure l'avenir de l'hôpital, je vous concède une volonté d'avancer dans la bonne direction au nom de l'intérêt général. Je vous remercie des informations que vous m'avez apportées.